Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

# DOSSIER DE PRESSE

## PRESENTATION DU BILAN 2017
## DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT

**VENDREDI 16 MARS 2018 A 10 H 00**
**SALON JAUNE DE LA PREFECTURE**
**RUE DE LA ROVERE A MENDE**

**En présence de** :
Christine WILS-MOREL, préfète de la Lozère,
Dominique ARLETAZ, directrice départementale de la Lozère de la Banque de France
Sophie BOUDOT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations.
Monsieur ARNAL, président de l'UDAF

Contact presse : Géraldine BERNON –Préfecture – Cabinet/Communication
Tél. : 04-66-49-60-56- OU 06-74-57-49-65 / mél : geraldine.bernon@lozere.gouv.fr
Site Internet : www.lozere.gouv.fr

Mende le, 12 mars 2018

**NOTE DE PRESSE :**

## 1. Vue d'ensemble

**Définition du surendettement :**

Une personne est en situation de surendettement si elle ne parvient plus :
- à rembourser ses mensualités de crédits,
- et/ou à faire face à ses dettes non professionnelles.

**La commission de surendettement :**

La commission de surendettement vient en aide aux personnes en situation de surendettement. Son secrétariat est assuré par la Banque de France et il en existe au moins une dans chaque département.

Cette commission est un organisme public et le dépôt d'un dossier y est donc gratuit.

La commission étudiera d'abord le dossier afin de décider s'il y a ou non situation de surendettement et si la personne peut bénéficier de la procédure de traitement du surendettement des particuliers. Le dossier est ainsi déclaré «recevable» ou «irrecevable». Dans le premier cas, la commission de surendettement recherchera la solution la plus adaptée, en fonction de la gravité de la situation financière.

La commission de surendettement est composée de 7 membres :

• la préfète, présidente ou son représentant (la directrice adjointe de la DDCSPP) ;
• le directeur départemental des finances publiques, vice-président ou son représentant;
• le directeur local de la Banque de France, secrétaire;
• un représentant des organisations de consommateurs (l'association CLCV) ;
• un représentant des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
• une personne disposant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique ;
• une personne disposant d'une expérience en économie sociale et familiale (agent du conseil départemental).

**Les chiffres du surendettement en 2017 :**

- En 2017, en France, 181 123 dossiers déposés, baisse de 6,7% par rapport à 2016 et de 14,4% par rapport à 2012, retrait de 6,4% sur un an en Occitanie.

- Plus de 82% des ménages ont un patrimoine inférieur à 2 000€ ce qui rompt avec l'image du surendetté qui a trop consommé.

- Dans les années 90, le surendettement était lié à une surconsommation de crédit, 30 ans plus tard il est essentiellement une question de fragilité sociale.

- Le surendetté est plutôt une personne seule, à bas revenu, au chômage (27% des cas) avec des arriérés de charges courantes (82% des cas)

## 2. Principaux enseignements en Lozère

Les constats sont sensiblement les mêmes en Lozère qu'au national, on constate toutefois une **hausse relative des dépôts de dossiers** et **une prédominance des retraités.**

Notre département se différencie sur le rythme des dépôts, après avoir affiché une tendance baissière régulière toutes ces dernières années jusqu'à -24,7% par rapport à 2013, 2017 affiche une hausse de 18,5% par rapport à 2016 (141 dossiers contre 116 en 2016).

Cela s'explique en grande partie par **l'entrée d'un nouvel acteur avec l'UDAF** et la tenue des **Points Conseils Budget**, mise en place en Lozère à titre expérimental en 2017, cette offre a permis de **toucher des personnes qui jusque-là ne se tournaient pas vers la procédure de surendettement**.

Toutefois avec **220 dossiers pour 100 000 habitants** contre 312 en Occitanie et 343 en France, le recours à cette procédure reste limité en Lozère alors qu'elle aura permis d'aider 130 familles à trouver une solution à leur problème d'endettement et dans presque un quart des cas à préserver aussi leur logement.

Concernant l'endettement : Une baisse de l'endettement financier est relevée alors que le marché du **crédit aux particuliers, tant habitat que consommation, connaît une reprise vigoureuse.**

Confirmation du retournement observé l'an passé entre endettement immobilier et crédits à la consommation.

La majeure partie des dossiers, près de 80%, est concernée par des arriérés de charges courantes, dont les **dettes de logement très présentes**, liées à la structure des ressources.

## 3. Actions de communication à destination de la sphère sociale

- En 2017, de nombreuses formations auprès de tous les acteurs, travailleurs sociaux, Point Conseil Budget, Conseil Départemental d'Accès au Droit, Maisons de Services Au Public, des élèves CESF ont été initiées à l'occasion de 10 réunions ce qui représente 39 travailleurs sociaux et assimilés formés.

- Des formations à l'éducation financière ont été proposées aux personnes en situation de fragilité financière, notamment grâce au partenariat avec la mission locale d'insertion. Ainsi 9 ateliers ont été proposés en 2017 avec la participation de 71 jeunes. A noter également la mise à disposition du site « mesquestionsdargent.fr ».

- Ces actions initiées en 2016, amplifiées en 2017, sont reconduites en 2018.